04/02/02

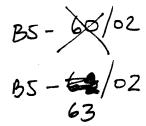
PARLEMENT EUROPEEN

04 Février 2002

PROPOSITION DE RESOLUTION

conformément à l'article 50 du règlement déposée par Madame Isabelle CAULLERY, au nom du groupe Union pour l'Europe des Nations,

sur les élections au Cambodge.



Le Parlement Européen :

- A. Considérant que les premières élections démocratiques au Cambodge ont eu lieu dimanche dernier, ce qui constitue un pas dans la bonne direction, et engage le pays dans un processus qui doit aboutir à l'établissement d'un véritable état de droit,
- B. Considérant toutefois que, selon les Nations Unies, ces élections locales se sont déroulées dans un climat de violence et d'intimidation qui a notamment permis la mort ou la disparition de 15 candidats se présentant contre des membres du PPC (parti au pouvoir) auquel ont parfois participé les autorités locales et la Police,
- C. Considérant, fort du précédent des élections de 1993 et de 1998 déjà entâchées de flagrantes irrégularités, que la stabilité et la réhabilitation du régime cambodgien passent par l'abandon immédiat de méthodes violentes de gouvernement n'ayant que trop longtemps contribué au discrédit du pays sur la scène internationale et à la défiance de ses citoyens,
- 1. Condamne avec fermeté tout acte de violence et d'intimidation ayant été perpétré dans le cadre de la préparation de ces élections,
- 2. Rappelle le Premier Ministre cambodgien à ses engagements formulés le 10 décembre dernier, faisant de lui un acteur résolu de la lutte contre toute forme de violence et d'intimidation pendant et après ces élections,
- 3. Invite l'Union européenne à prendre une part active dans le processus de renforcement de la démocratie au Cambodge sans laquelle l'aide qu'elle dispense ne saurait atteindre de véritables objectifs de développement,
- 4. Charge son Président de transmettre cette résolution au Conseil, à la Commission, au Gouvernement Cambodgien, et au Secrétaire Général des Nations Unies.

313881 314.789 Jobelle Carlley